

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 516 du 5 mai 1961 :

n° 516

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois à passer à Pondichéry, 66, rue La Por.e (Sud de l'Inde) est accordé à M. Arlanda (Louis), greffier en chef de 1er classe (indice 350, groupe IT) près le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti. L'intéressé quittera Djibouti par voie aérienne à compter du 6 juin 1961. H sera accompagné de son épouse et de ses cinq enfants, âgés respectivement de 20, 13; 11, 4 ans et 1 an et demi. M. Arlanda aura accompli ie 6 juin 1961, un séjour ininterrompu de 2 ans, 6 mois et 2 jours dans le Territoire. La dépense est imputable sur le budget de l'Etat.